

Rapport du FMI sur les Perspectives économiques mondiales

Le Fonds monétaire international (FMI) a publié début octobre son rapport sur les « Perspectives économiques mondiales » (World Economic Outlook). Il révisé légèrement à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, à +2,9 % en 2013 et +3,6 % en 2014 (soit respectivement -0,3 % et -0,2 % par rapport à son estimation de juillet). Le rapport prévoit une contraction de la croissance en zone euro de 0,4 %, suivie en 2014 d'une croissance de 1 %. Les prévisions de croissance pour la France sont révisées à la hausse, à +0,2 % en 2013 et +1,0 % en 2014. Pour le FMI « l'impulsion sur la croissance mondiale doit venir des États-Unis ». Il retient l'hypothèse d'un règlement prochain de la crise provoquée par la suspension des services fédéraux et par le doute entretenu sur le relèvement du plafond de la dette, et prévoit un rebond de 1,6 % en 2013 et de 2,6 % en 2014, sous l'effet conjoint d'une bonne tenue de la demande privée, de l'augmentation du patrimoine des ménages et du redressement du marché de l'immobilier. Les prévisions pour les pays émergents et en développement tablent sur une croissance toujours vigoureuse, mais toutefois revue à la baisse, avec +4,5 % en 2013 et +5,1 % en 2014 (respectivement -0,5 % et -0,4 % au regard des projections de juillet). S'agissant de la Chine, les prévisions de croissance sont de +7,6 % en 2013 et +7,3 en 2014 (-0,2 % et -0,4 % par rapport à juillet). Pour le FMI « L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle période de transition. L'économie des Pays avancés s'affermi progressivement. (...) La croissance dans les pays émergents a ralenti. Cette confluence provoque des tensions : les pays émergents sont confrontés à la fois à un ralentissement de la croissance et à un durcissement des conditions financières mondiales ».

<http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2013/NEW100813AF.htm>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) lors de sa réunion du 2 octobre a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions sous-jacentes sur les prix devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, celles du crédit demeurent atones (...). Dans le même temps, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) en volume a été positive au deuxième trimestre, après six trimestres de contraction, et les indicateurs de confiance disponibles jusqu'en septembre confirment l'amélioration progressive attendue de l'activité économique, en partant de bas niveaux. La politique monétaire vise toujours à conserver une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique. À l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire, conformément aux indications fournies en juillet sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 1^{er} octobre, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12 % en août 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage a été de 10,9 %, stable par rapport aux chiffres de juillet (11 %). Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à août 2012, où ils se situaient respectivement à 11,5 % et 10,6 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Projet de loi sur la consommation transmis à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Ce projet dit « loi Hamon » actuellement en discussion et tel qu'adopté en première lecture par le Sénat le 13 septembre, prévoit notamment la possibilité pour des consommateurs d'engager dans certains cas des actions de groupe (inspiré des « class action » US). Afin de lutter contre le surendettement, il prévoit la création d'un registre national du crédit aux particuliers. Dans ce domaine, il est prévu également une diminution de huit à sept ans de la durée maximale des plans de désendettement. Ce projet comporte enfin des mesures assurant la gratuité du service d'aide au changement d'établissement de crédit (« mobilité bancaire »).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027383756&type=general>



Pierre Moscovici et Christian Noyer appellent à la mobilisation de tous pour le succès de la migration à SEPA qui concerne toutes les entreprises

Lors d'une conférence de presse tenue à Bercy lundi 23 septembre, Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, ont rappelé qu'à compter du 1^{er} février 2014, les virements et les prélèvements en euro au format national seront rejetés par les banques. En effet, conformément à la réglementation européenne, les nouveaux instruments de paiement européens SEPA remplaceront définitivement les actuels formats nationaux de virements et de prélèvement **le 1^{er} février 2014** au plus tard, pour toutes les opérations, y compris domestiques.

Or, à quatre mois de l'échéance, il reste en France, pratiquement 50 % des virements et plus de 95 % des prélèvements à faire basculer dans les nouveaux formats ; une majorité de PME n'ayant pas encore entamé le projet de migration. Il y a désormais urgence et toutes les entreprises doivent immédiatement prendre les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne, tout retard entraînant un risque de blocage des paiements, par exemple le règlement des salaires de leurs employés. Elles doivent adapter leurs systèmes d'information en s'assurant que tous les paiements de masse en entrée et en sortie seront bien traités au format SEPA d'ici l'échéance et entrer en contact avec leurs banques et autres prestataires de services de paiement pour valider les modalités de passage aux nouveaux formats.

L'IBAN et le BIC : les nouvelles coordonnées bancaires européennes

Le virement et le prélèvement SEPA nécessitent l'utilisation de nouvelles coordonnées bancaires harmonisées à l'échelle européenne : l'IBAN et le BIC. Celles-ci figurent depuis 2001 sur les relevés d'identité bancaire (RIB). L'identifiant du compte bancaire est l'IBAN, composé de 27 caractères pour les comptes tenus en France et 34 au maximum pour les comptes tenus dans les autres pays européens. Il comprend le code pays (FR pour la France), la clé de contrôle et l'identifiant du compte national. L'identifiant de la banque est le BIC, qui se compose de 8 ou 11 caractères.

Le virement SEPA

Il permet de transférer des fonds d'un compte à un autre en France et dans le reste de l'espace SEPA.

Le virement sera ainsi exécuté en 1 jour ouvrable à compter de la réception de l'ordre de virement par la banque du donneur d'ordre, quel que soit son destinataire dans l'espace SEPA.

Le prélèvement SEPA

Le prélèvement est un paiement à l'initiative du créancier sur la base d'un mandat (autorisation préalable) donné par le débiteur à son créancier. Le prélèvement SEPA offre un traitement automatisé des opérations en France et dans le reste de l'espace SEPA. Le débiteur est désormais mieux protégé, il peut ainsi demander à sa banque le remboursement d'un prélèvement SEPA déjà effectué dans un délai de 8 semaines après l'opération.

Les avantages du passage au SEPA

La mise en place du SEPA renforce les opportunités d'automatisation des traitements chez tous les acteurs de la chaîne de paiements, la vitesse d'exécution des opérations et la concurrence à l'échelle européenne entre les prestataires de services de paiement. Ces nouvelles opportunités sont ouvertes à l'ensemble des donneurs d'ordres, quel que soit le champ géographique de leurs activités.

Vous trouverez les textes des interventions du ministre de l'Économie et du gouverneur de la Banque de France, ainsi que la vidéo de leurs interventions du 23 septembre, en cliquant sur le lien suivant :

https://www.tresor.economie.gouv.fr/8032_entreprises-soyez-pretes-a-passer-a-sepa-le-1er-fevrier-2014

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

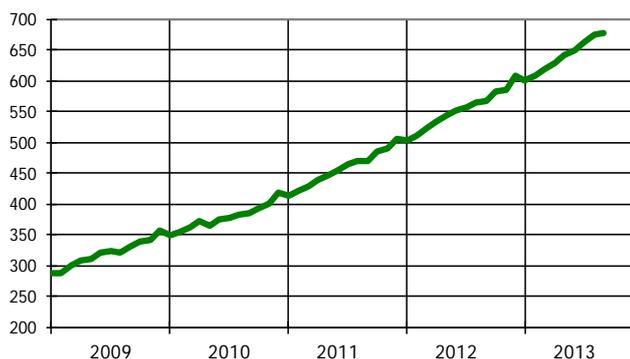
Les émissions nettes

Après un ajustement et contrairement à ce qui avait été indiqué, les émissions nettes de billets croissent en août de 13,1 millions d'euros après avoir augmenté de 11,1 millions d'euros en juillet 2013 (soit +2,0 % après +1,7 % en juillet) et s'établissent à 674,5 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance comparable : +2,2 % (après +2 % le mois précédent).

En septembre 2013, les émissions nettes de billets augmentent de 2,9 millions d'euros après avoir cru de 13,1 millions d'euros le mois précédent (soit +0,4 % après +2,0 % en août) et s'établissent à 677,4 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets croissent très légèrement : +0,08 % (après +2,2 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit ainsi à 12,3 millions au 30 septembre, dont 73 % sont constitués par la coupure de 50 € (66 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'apprécie de 19 centimes, à 54,95 € au 30 août septembre 2013.

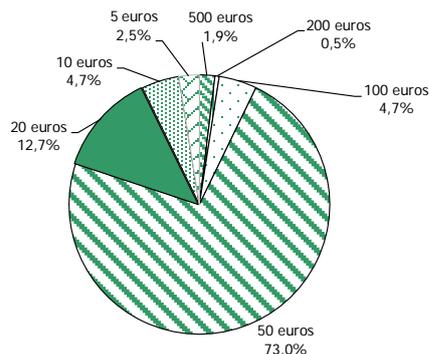
Emissions nettes cumulées de billet au 30 septembre 2013

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 30 septembre 2013



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les prix baissent de 0,7 % au mois d'août

L'Indice des prix à la consommation (IPC) baisse de 0,7 % au mois d'août 2013. Cette évolution est expliquée par la diminution des prix de tous les grands postes de consommation, notamment ceux des services (-1,2 %), des produits manufacturés et des produits alimentaires et boissons (-0,3 %).

En revanche, sur un an, l'IPC augmente de 0,4 % sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons (+2,8 %) et, dans une moindre mesure, des services (+0,4 %). Les prix des produits manufacturés baissent quant à eux de 1,4 %.

Conférence sur la réforme fiscale

Dans le double but d'informer la population et les acteurs économiques et de restituer les travaux conduits depuis quelques mois, le Conseil général a organisé une conférence le mardi 17 septembre sur la réforme fiscale qui sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2014. Cet événement a été l'occasion de partager le contenu du projet d'ordonnance gouvernementale ainsi que les propositions et avis du Conseil général.

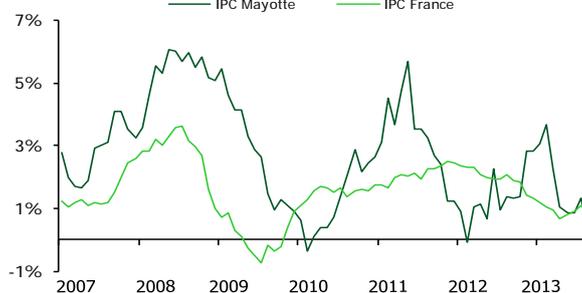
Cette ordonnance modifiera le code général des impôts à Mayotte en l'alignant sur le droit commun avec, toutefois, les adaptations relatives aux Départements d'outre-mer (DOM). Ainsi, de nouveaux impôts seront dus dans le Département comme la taxe foncière, la taxe d'habitation, l'Impôt sur la fortune (ISF), la Contribution économique territoriale (CET) et la Contribution sociale généralisée (CSG). D'autre part, l'impôt sur le revenu bénéficiera d'un abattement de 40 % et les salariés à faible revenu seront éligibles à la prime à l'emploi.

Le Gouvernement a retenu l'option d'instaurer une Zone franche d'activités (ZFA) en alignement avec les pratiques en vigueur dans les autres DOM, plutôt qu'une Zone franche urbaine (ZFU), proposée par les élus mahorais, afin de développer l'activité économique et pallier au nombre insuffisant d'entreprises et d'emplois salariés. Si la ZFA permet d'exonérer les entreprises de certains secteurs d'activité de l'impôt sur le bénéfice et de la CET, la ZFU aurait permis d'exonérer toutes les entreprises de ces impôts et charges sociales, quel que soit le secteur d'activité. En optant pour la ZFA, le Gouvernement propose ainsi de ne pas généraliser l'exonération, en ciblant certains secteurs d'activité. Mise en place depuis 2010 dans les autres DOM, l'exonération de la ZFA doit s'achever en 2017. L'ordonnance a été signée en Conseil des ministres le 19 septembre au surlendemain de la conférence et sera à l'ordre du jour du prochain débat sur la Loi des finances à l'Assemblée nationale.

Tenue du séminaire du projet « Canal du Mozambique »

À l'initiative du Conseil général de Mayotte, un séminaire s'est tenu sur le site de M'tsangabeach du 2 au 6 septembre sur le concept « Canal du Mozambique ». Réunissant Zanzibar, la Tanzanie, les Comores, le Mozambique, Madagascar et Mayotte, le projet ambitionne de mettre en place une zone d'échanges grâce à une coopération régionale renforcée. Ainsi, les participants se sont réunis

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

autour de cinq thèmes relatifs à la coopération économique, la valorisation du tourisme et de l'artisanat, la formation professionnelle et la mobilité régionale. Au terme du séminaire, une organisation non gouvernementale a été constituée pour porter le projet.

Lancement officiel de la compagnie EWA Air et acquisition d'un nouvel appareil pour Inter-îles

Le protocole d'investissement officialisant le démarrage de la compagnie EWA Air a été signé le vendredi 13 septembre. La société, dont le capital social est estimé à 4,4 millions d'euros, est détenue par Air Austral (52,3 %), la société Ylang Invest (25 %) et la CCI de Mayotte (22,7 %). Elle dispose pour l'instant d'un seul appareil, un ATR 72-500, qui desservira six destinations : Moroni et Ouani aux Comores, Nosy-Bé et Majunga à Madagascar, Dar Es Salam en Tanzanie et Pemba au Mozambique.

Une semaine après cette signature, les dirigeants d'EWA Air ont présenté le nouveau directeur général délégué, M. Jean-François Deveaux. Il aura en charge la préparation du lancement puis la direction de la compagnie. Une campagne de recrutement du personnel a été lancée. Dix-neuf emplois devraient être ainsi créés : six postes administratifs et commerciaux, six postes de personnel navigant commercial et quatre postes de personnel navigant technique (deux équipages et deux techniciens). Les premiers vols commerciaux sont programmés pour le début du mois de novembre 2013.

La compagnie Inter-îles, qui assure la liaison entre les îles de l'archipel des Comores, a annoncé le lundi 16 septembre l'acquisition d'un nouvel appareil de 12 places. La compagnie étend ainsi sa flotte et dispose désormais de cinq appareils en service.

Organisation du deuxième salon du tourisme et des loisirs

Les 20 et 21 septembre s'est tenue la deuxième édition du salon du tourisme et des loisirs à Mayotte. Le salon avait pour objectif principal de faire découvrir le tourisme à la population résidente sur l'île et pour thème principal cette année, le « tourisme bleu ». Soixante-dix stands ont représenté toute la gamme de l'offre touristique locale et, notamment, les activités nautiques et de découverte du lagon. Le salon s'est également tourné vers Madagascar en accueillant les offices du tourisme de Nosy-Bé et de Diego Suarez, ainsi que la région de Boeny.

Démarrage officiel du tri sélectif

Après une opération d'essai conduite il y a quelques mois à l'aéroport de Mayotte, le tri sélectif est désormais effectif dans neuf communes du centre et du sud de l'île. Les conteneurs ont été placés aux endroits stratégiques des villages et leurs habitants peuvent à présent trier leurs déchets en déposant les objets recyclables en verre, en métal et en plastique dans les conteneurs, respectivement, de couleur verte, bleue et jaune. D'ici fin octobre, 54 points de collecte, soit 162 conteneurs, seront repartis dans seize communes mahoraises, la commune de Bandraboua n'ayant toujours pas donné son accord pour participer à l'opération. Une campagne de communication sera organisée pour sensibiliser la population et faire du tri sélectif un réflexe. Ainsi, une « caravane du tri » effectuera le tour de l'île pour présenter le tri sélectif à travers des jeux et des animations.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	août-13	116,7	-0,7%	0,4%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	juin-13	5 969	-18,8%	-13,1%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles juin-13	22 086	-23,4%	-23,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées juin-13	158 223	16,2%	4,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles juin-13	2 088	564,9%	242,5%
		cumulées juin-13	3 676	131,5%	5,7%
	Taux de couverture	mensuel juin-13	9,46%	8,37 pt	7,35 pt
		cumulé juin-13	2,32%	1,16 pt	0,03 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels août-13	470	13,5%	-19,1%
		cumulés août-13	3 223	-	-2,2%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels août-13	37 141	7,7%	19,0%
		cumulés août-13	198 988	-	7,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels août-13	34,3	-36,8%	-34,2%
		cumulés août-13	257,9	-	-1,6%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles juin-13	5 227	-0,1%	16,3%
		cumulées juin-13	32 502	-	-9,4%
Électricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)	juin-13	39 439	-0,1%	2,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée juin-13	129 048	-	9,7%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle juin-13	8 693	-9,7%	-4,5%
		cumulée juin-13	58 153	-	3,4%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles juil.-13	181,0	7,7%	84,7%
		cumulées juil.-13	1 251	-	93,1%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels juil.-13	1 007	32,8%	4,9%
		cumulées juil.-13	6 205	-	17,4%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles juin-13	4,5	12,2%	6,4%
		cumulées juin-13	40,9	-	501,7%
	- en milliers euros	mensuelles juin-13	27,8	-21,2%	-10,8%
	cumulées juin-13	217,2	-	331,2%	

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,50%	date d'effet	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal		1,00%		08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt		0,00%		08/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Septembre 2013)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0947%	0,0931%	0,0832%	0,0805%	0,1280%	0,2230%	0,3400%	0,5430%

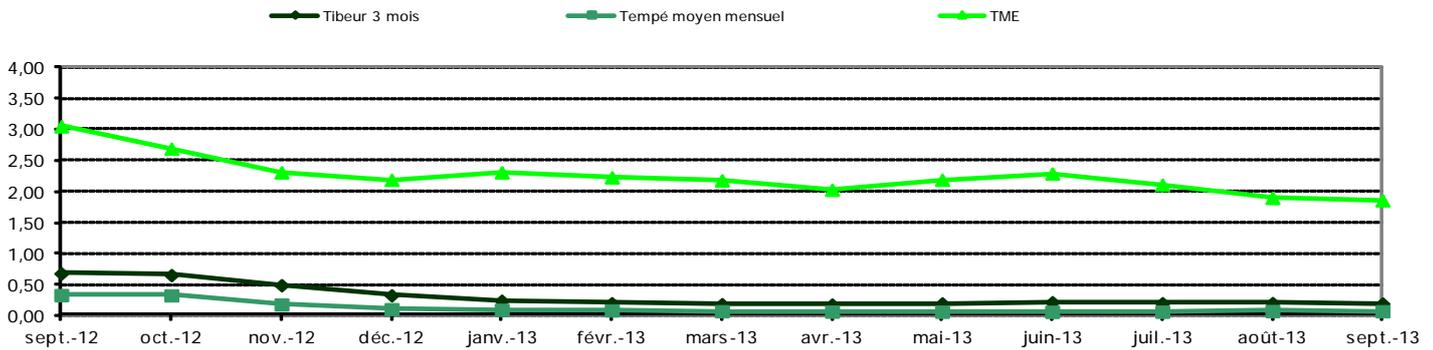
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
2,26%	2,31%	2,43%	2,58%	2,46%	2,51%	2,63%	2,78%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,03%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,45%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,29%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,77%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,28%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,41%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,17%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,52%	Découverts en compte (1)	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

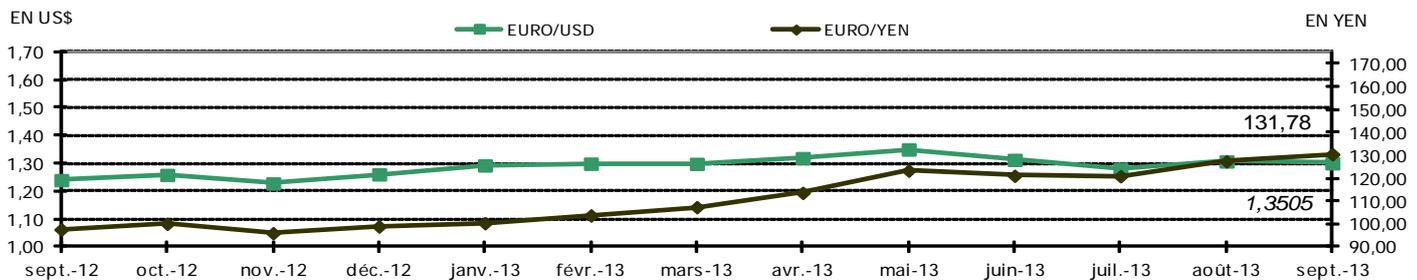
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3505	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,5985	EURO/SRD (Surinam)	4,4635
EURO/JPY (Japon)	131,7800	EURO/BWP (Botswana)	11,59020	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4211
EURO/CAD (Canada)	1,3912	EURO/SCR (Seychelles)	16,30430	EURO/DOP (Rép. Dom.)	57,4502
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,83600	EURO/MUR (Maurice)	41,118	EURO/BBD (La Barbade)	2,7051
EURO/SGD (Singapour)	1,6961	EURO/BRL (Brésil)	3,0406	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,6909
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4722	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5105	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3047,4901	EURO/XCD (Dominique)	3,6519	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 MAMOUZOU

Achevé d'imprimer le 14 octobre 2013 - Dépôt légal : octobre 2013 - ISSN 1240 - 280X